

UNION DU RHÔNE

DDEN

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

20 rue François Garcin - 69003 LYON

Tél. : 07 49 40 34 10

Courriel : dden69@free.fr

Site internet : www.dden69.com





Le Trait d'Union

N°12

**Bulletin de l'Union du Rhône des Délégués
Départementaux de l'Éducation Nationale**

Directeur de publication : Christian Vandendriessche
Mise en page : Philippe Durand



Résultats du PISA 2025 (Volume I – version abrégée)

Des élèves prêts pour l'avenir



L'ÉDUCATION NATIONALE QUESTIONNÉE

Sommaire du n°12

Novembre 2026

Éditorial
Enquête PISA
Protection de l'enfance
Ecole inclusive
Concours – Vie des délégations
Questionnaire national Sécurité
Formation - Manifestations lycéennes
L'enfant et l'Intelligence artificielle

Enquête PISA, manifestations lycéennes, santé mentale des élèves, inclusion scolaire, investissement éducatif... les soubresauts de l'automne ont essentiellement impacté le second degré.

Pourtant, chacun de ces dossiers a ses racines dans les locaux que les DDEN visitent et concernent directement les partenaires éducatifs que nous rencontrons lors de nos missions.

Ce numéro du Trait d'Union, comme les précédents, témoigne que nous nous en préoccupons...

Un accueil téléphonique est assuré au **07 49 40 34 10** et une permanence peut vous accueillir en nos locaux le mercredi matin : annoncez-vous par un appel téléphonique...

Récemment, comme à chaque parution du « rapport PISA » (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves), les media se sont livrés à un concours de gros titres affolés. Quant au personnel politique, à défaut de proposer un plan de réformes ambitieuses et forcément coûteuses, nous avons eu droit à un festival de mesures simplistes censées résoudre le problème (et on gardera le souvenir de la franche rigolade occasionnée par celui qui a proposé la maternelle à 1 an).

Malgré les nombreux biais de l'étude, dont nous parlerons plus bas, elle dresse un constat peu reluisant d'un certain nombre de résultats obtenus par notre système éducatif en nous plaçant notamment au 28^{ème} rang en compréhension de l'écrit et 34^{ème} en mathématiques. Au-delà du classement, non seulement la baisse est significative par rapport à l'étude précédente et continue depuis la première (2000), le point le plus inquiétant (car il ne dépend pas des biais intrinsèques) reste que nous sommes pointés comme un des pays de l'OCDE qui réussit le moins bien à résorber les inégalités sociales.

Il convient cependant de ne pas faire de PISA l'indicateur unique de notre système d'enseignement.

Les mouvements lycéens de cette rentrée ont bien mis sur le devant de la scène des aspects qui sont l'angle mort de PISA : le bilan qui résulte de plusieurs décennies d'étranglement financier et d'absence de vision à long terme (manque de profs, locaux en état lamentable, emplois du temps invraisemblables, Parcoursup, inégalités sociales et géographiques...)

Quelle place pour PISA ?

Il faut d'abord garder en tête que l'enquête n'est pas idéologiquement neutre. PISA est pilotée par l'OCDE ce qui indique clairement que l'idéologie derrière le classement est le néolibéralisme économique appliqué à l'éducation. Pour l'OCDE, l'éducation est perçue comme un investissement économique. Les élèves étant considérés comme le futur « capital humain » d'un pays, le but de l'école est de doter les individus de compétences immédiatement utilisables et rentables sur le marché du travail globalisé.

En conséquence, PISA applique au système éducatif les méthodes de gestion du secteur privé :

- standardisation : évaluer tous les élèves du monde avec les mêmes critères
- mise en concurrence : créer un marché international de l'éducation où les pays sont classés, ce qui pousse les gouvernements à modifier leurs programmes pour gagner des places.
- culture du résultat : prioriser l'efficacité quantitative au détriment des aspects qualitatifs, humains ou locaux de l'enseignement.



De ce fait, PISA promeut l'idée que les politiques éducatives peuvent être déconnectées de l'histoire, de la culture et de la politique propre à chaque pays. L'idéologie défendue est celle d'une "bonne pratique" universelle (souvent inspirée des pays anglo-saxons ou nordiques) que chaque État devrait copier-coller pour être performant. En résumé, former des agents économiques plutôt que des citoyens.

Les limites de l'étude :

PISA possède un certain nombre de limites à ne pas ignorer :

- Elle n'évalue que l'application pratique de connaissances face à des situations concrètes et ne prend pas en compte les autres contenus des différents programmes. Le modèle républicain français consacre un temps considérable à la construction d'un socle de culture générale, d'histoire, de repères géographiques et de structures littéraires. Toutes ces heures d'enseignement et les compétences acquises par les élèves dans ces domaines ne sont pas du tout prises en compte dans le classement, ce qui sous-évalue artificiellement la richesse globale de l'enseignement dispensé en France.
- Elle ne prend pas en compte non plus les conditions d'enseignement : nombre et formation des enseignants, nombre d'élèves par classe, temps consacré à chaque discipline, conditions matérielles. Les questionnaires annexes de PISA révèlent que la France est l'un des pays développés où les élèves se plaignent le plus du bruit et du désordre (44% à 47% des élèves français signalent des perturbations fréquentes en cours, contre 31% en moyenne dans l'OCDE).
- En ne considérant que les élèves de 15 ans, PISA ne tient pas compte des évolutions ultérieures : évolution personnelle des jeunes, formations professionnelles, enseignement supérieur.
- Le protocole de l'étude exclut ou pénalise des élèves en situation de handicap, troubles dys notamment, en refusant par exemple des outils de grossissement du texte ou la lecture des consignes à voix haute.
- L'étude est affectée par un biais culturel et linguistique puisque la traduction d'un même énoncé dans des langues et pour des cultures radicalement différentes pose des problèmes d'équivalence d'interprétation et donc de résultats.
- Le passage des tests se fait uniquement sur ordinateur, ce qui suppose une certaine aisance numérique (copier-coller, fenêtres multiples, questionnaires à embranchements...) et ne peut que défavoriser les élèves les moins familiers avec les interfaces numériques ou l'évaluation en ligne.

Conclusion

Tout en ne perdant pas de vue que PISA privilégie une approche des compétences centrée sur l'employabilité et les besoins économiques au détriment des autres finalités de l'éducation et de l'instruction, on ne peut pas ignorer l'apport de statistiques qui permettent d'identifier ou de confirmer les faiblesses d'un système. Vu l'ampleur de ces dernières, il faudra bien qu'un gouvernement s'attaque à une refonte en profondeur qui passera nécessairement par un investissement financier massif. Il en va de l'avenir du pays.



Point d'étape

Le périscolaire parisien est la cible de tous les médias sur les questions de maltraitance, abus, harcèlement ou viol envers les enfants de la part des animateurs du périscolaire. Paris est médiatiquement le "centre de la France" mais les mêmes problèmes peuvent se poser dans toutes les écoles des (grandes) villes qui ont mis en place un temps périscolaire éducatif. Le nombre important des animateurs suspendus, poursuivis et les plaintes déposées par les parents (MeeTooEcole) contre les maires de Paris ne doivent pas arrêter notre regard sur ce seul "évènement".

Notre réflexion doit porter plus largement sur la question fondamentale : la protection de l'enfance est-elle une priorité nationale ?

A la fin de l'année scolaire dernière, "l'affaire Lyhanna" [jeune collégienne de 11 ans tuée par un pédocriminel, père d'une de ses amies] a mis en évidence toute une série de (graves) dysfonctionnements de nos institutions : éducation, justice, police...

Si la **CIIVISE** (Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants) a largement contribué à porter un nouveau regard sur les violences faites aux enfants (révélation de chiffres alarmants sur les âges et quantité des victimes, mise en place d'une réelle écoute...), elle a aussi contribué à révéler que la **protection de l'enfance**, annoncée comme une priorité nationale, ne fonctionne pas vraiment.

La CIIVISE, dans son rapport de 2023, proposait 82 points de préconisation pour lutter contre les violences faites aux enfants en 4 axes : repérage des enfants victimes ; le traitement judiciaire ; la réparation incluant le soin ; la prévention des violences sexuelles. Puis une enquête de 2024 faisait état de chiffres alarmants et d'informations préoccupantes concernant les violences faites aux enfants. 160 000 enfants sont victimes de violence chaque année, soit 1 à 2 enfants par classe ; plus de 5 millions d'adultes ont été concernés, enfants, par ces violences ; 22% des violences sexuelles commenceraient avant l'âge de 5 ans ; plus de 60% des violences sont commises au sein des familles ou milieu proche.

Quels moyens sommes-nous prêts à mettre pour protéger les enfants ?

2 dispositifs nouveaux doivent faire leurs preuves :

- La **"loi intégrale"** d'un côté pour poser un cadre interministériel de formations, de moyens. La loi intégrale poursuit son parcours parlementaire après avoir été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Sa mise en œuvre devra être suivie pas à pas. La loi intégrale est importante, il faut prendre les violences sexuelles dans leur ensemble. Il ne faut pas se limiter aux mineurs. Il faut prendre dans la globalité femmes et hommes. Il faut une révolution globale.
- La **formation EVAR**, d'un autre pour donner aux enfants des points de repères, une Education à la Vie Affective et Relationnelle. EVAR est un programme obligatoire. Dans le système scolaire, tout doit mis en place pour la prévention de ces risques. EVARS (Education à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle) dans le 2^{ème} degré et EVAR (le même sans "sexuel") dans le 1^{er} degré doit permettre d'aborder ces questions avec les élèves. Mais il ne s'agit pas seulement de l'éveil à ces questions, il s'agit de donner aux enfants les moyens de pouvoir et savoir à qui s'adresser en cas de difficulté ou d'agression. La Protection de l'Enfance passe aussi par donner aux enfants les moyens, et les mots pour dire ce qui leur arrive et qui ne leur paraît pas adapté ou normal ou agressif.

2 témoignages importants



Édouard DURAND, juge des enfants à Pontoise, ancien coprésident de la CIIVISE

« A la CIIVISE nous avons construit, avec tous les ministères concernés un programme de formation, de tous les professionnels, au repérage et au signalement. Et nous avons commencé une formation de tous les formateurs de tous les agents publics de l'Etat avec le programme "Mélicha et les autres". Il a été interrompu. »

France Inter, Le Grand Entretien du 8 juin 2026

Claire HÉDON, ancienne défenseuse des droits

Concernant l'affaire Lyhanna, « personne ne découvre le problème, nous sommes face à une hypocrisie collective. Nous avons dit les risques, les difficultés d'écoute de la parole des enfants, de la prise en charge. Les associations le font depuis longtemps, la CIIVISE a fait un certain nombre de recommandations. On ne peut pas dire qu'on découvre le problème. On est dans un dysfonctionnement et manque de moyens qui sont absolument massifs. Dans la justice on manque de moyens, on manque de moyens dans les postes de sécurité pour écouter les personnes, on manque de moyens dans les associations pour accompagner ; on manque de moyens en santé mentale, on manque de moyens à tous les niveaux.

Quels moyens sommes-nous prêts à mettre pour protéger les enfants ?

La loi intégrale est importante, il faut prendre les violences sexuelles dans leur ensemble. Il ne faut pas se limiter aux mineurs. Il faut prendre dans la globalité femmes et hommes. Il faut une révolution globale.

Mais, un, la question de la parole de l'enfant, de le croire et deuxièmement travailler sur la prévention. Les cours d'EVAR (EVARS, Ndr) le cours d'éducation à la sexualité. Tout ce qu'on peut dire à un enfant le plus tôt possible sur « mon corps est mon corps, on ne peut pas y toucher », c'est un moyen de prévention. La prévention est un point essentiel ; pour EVAR il faut des heures dédiées, ..., des personnels ; on ne peut pas laisser à la volonté de l'enseignant qui sera plus ou moins à l'aise, qui fera face à la réaction des parents. Il y a un moyen de prévention.

On doit se donner les moyens de respecter les droits des personnes ».

France Inter, Le Grand Entretien du 5 juillet 2026



Que penser du questionnaire de l'Education Nationale diffusé auprès des enfants depuis le CE2 jusqu'au lycée ?

Le questionnaire établi par l'EN a été remis en cause par beaucoup d'acteurs de la prévention des violences faites aux enfants. Les questions et les modalités de passation devraient être éclaircies prochainement. Il sera important de recueillir les réactions des acteurs de terrain.



Concours

« Écoles fleuries » 2026-2027

organisé par l'Union des Dden du Rhône

- **Public concerné** : les élèves des écoles publiques du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon
- **Objectif** : stimuler la créativité et la sensibilité des élèves, développer l'éveil au développement durable, produire des actions éco-responsables, veiller au respect de la nature, à sa protection et à sa préservation

Toutes les écoles participantes seront récompensées
5 écoles seront primées

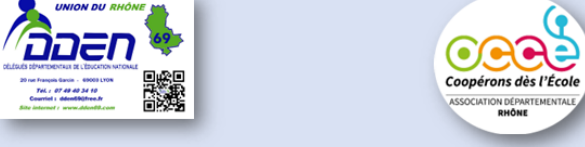
Calendrier :

- **Date limite d'inscription** : 01/03/2027
- **Constitution du dossier** : du 01/01/2027 au 30/04/2027
- **Visite du jury** : du 03/05/2027 au 29/05/2027
- **Délibération du jury** : 1^{ère} quinzaine du mois de juin 2027
- **Remise des récompenses** : 2^{ème} quinzaine du mois de juin 2027 dans un lieu symbolique de la République

Procédure d'inscription et règlement du concours sur simple demande auprès de l'Union du Rhône des Dden : dden69@free.fr

Également disponibles sur notre site internet : www.dden69.com

Concours organisé par l'Union du Rhône des Dden, avec la participation de l'Association Départementale du Rhône de l'OCCE et du Conseil Départemental du Rhône

Concours « SE CONSTRUIRE CITOYEN 2026/2027 »

en partenariat avec l'OCCE du Rhône

THÈME « La liberté d'expression »

PUBLIC CONCERNÉ → tous les CE2 CM1 et CM2

Objectif de ce concours : que tous les enfants de CE2, CM1 et CM2 échantent sur la citoyenneté et la République pendant trois années

RÉALISATION PAR LES ÉLÈVES D'UNE AFFICHE LIBRE SUR LE THÈME
« La liberté d'expression »

Calendrier :

- **Date limite d'inscription** : 01/03/2027
- **Constitution du dossier** : du 01/01/2027 au 30/04/2027
- **Remise des affiches** : du 03/05/2027 au 29/05/2027
- **Délibération du jury** : 1^{ère} quinzaine du mois de juin 2027
- **Remise des récompenses** : 2^{ème} quinzaine du mois de juin 2027 dans un lieu symbolique de la République

Procédure d'inscription et règlement du concours sur simple demande auprès de l'Union du Rhône des Dden (dden69@free.fr)

Également disponibles sur notre site internet : www.dden69.com

Concours organisé par l'Union du Rhône des Dden, avec la participation de l'Association Départementale du Rhône de l'OCCE et du Conseil Départemental du Rhône



L'Union du Rhône des Dden organise, avec la participation de l'OCCE et du Conseil Départemental du Rhône 2 concours départementaux largement dotés. Pour les écoles non accompagnées de Dden, il est possible de participer. Pour cela, contacter l'Union départementale ou la délégation locale.

Vie des délégations

Les Dden du Bois d'Oingt au forum ses associations



Pour la première fois de son histoire, la délégation Dden du Bois d'Oingt a pu participer au forum des associations organisé par le comité inter associatif du Bois d'Oingt. Rendez-vous nous était donné le samedi 29 août à 9h00 pour l'installation. Avec près de 90 associations, à l'heure dite, nous nous sommes installés. Le comité nous avait octroyé un emplacement avec table et chaises, emplacement bien situé sur le passage des visiteurs. Le kakémono et les divers documents fournis par l'Union donnaient à notre « stand » un air sérieux qui n'avait rien à envier aux autres exposants. Pendant ces 4 heures de forum, nous avons vu passer beaucoup de personnes. Discussions avec de jeunes parents, évocations de souvenirs avec d'anciens enseignants et explications de notre fonction et rôle à beaucoup d'autres ont enrichi cette matinée. Au cours de ce forum, un contact sérieux a été pris qui débouchera peut-être sur un

engagement. A suivre...

Pour une première expérience, si le résultat n'est pas flagrant, nous étions présents et avons pu faire mieux connaître les Dden. Notre présence l'année prochaine est normalement inscrite. En attendant il était important que notre délégation soit présente et les Dden représentés.

Pour toute éventuelle participation contacter **Didier Dufourcq**, le président de la Délégation du Bois d'Oingt

La délégation du Bois d'Oingt est déjà mobilisée et en ordre de bataille pour l'organisation du prochain Congrès départemental 2027 de l'Union du Rhône des Dden.

En prévision des difficultés pour trouver des lieux disponibles, sachant que les week-ends d'élections vont se succéder au printemps, la date du Congrès est déjà fixée : réservez votre **samedi 10 avril 2027**...



Les DDEn commencent à renseigner, dans les écoles, une vaste enquête pour faire le tour des problèmes liés à la sûreté et à la sécurité des locaux scolaires. Ce questionnaire, extrêmement fouillé, a pour but d'essayer de faire un état des lieux exhaustif de la question. Complémentaire de la visite annuelle qui assure un suivi nécessaire de l'état de l'école, l'enquête, une fois dépouillée, devrait mettre le doigt sur les failles ordinaires d'un système dont on voit bien que les réalités ne permettent pas toujours d'identifier au quotidien les responsabilités en cas de problème.

Réservez donc le meilleur accueil à nos enquêteurs, sachant qu'eux-mêmes en profiteront pour améliorer leur expertise relative à l'une de leurs missions essentielles.

Un fascicule, hors-série du Trait d'Union, a été publié pour aider tous les acteurs de terrain en matière de sécurité, notamment pour la prévention des incendies.

Vous le retrouverez sur notre site internet en activant ce lien :

Le Trait d'Union Hors-Série n°1 (<https://www.dden69.com/pages/le-trait-d-union/le-trait-d-union-hors-serie-n-1.html>)



Formation

On devient DDEn par envie, parce que l'on ressent un attachement certain à l'école publique.

Mais on n'acquiert pas les compétences du DDEn sans être largement accompagné dans sa prise de fonction.

2 niveaux d'accompagnement permettent de former les DDEn : la Délégation et l'Union.

Pour ses débuts dans sa fonction, nous conseillons à l'apprenti DDEn de constituer un tandem avec un DDEn aguerri pour ses premiers Conseils d'écoles et ses premières visites.

Côté formation initiale, nous consacrons une journée complète dans les locaux de l'Union pour apporter au DDEn débutant tout l'attirail réglementaire et le recul nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Le samedi 10 octobre a été consacré à cette formation initiale. 11 candidats DDEn ou DDEn nouvellement nommés sont venus de tout le département et ont suivi le cursus élaboré par 3 de nos formateurs, sans oublier de participer au moment convivial du repas pris dans un restaurant du quartier.



Manifestations lycéennes

Ecouter la jeunesse pour une école de qualité



Les DDEn soutiennent les lycéennes, lycéens et étudiants qui se mobilisent pour faire entendre leurs préoccupations. Leurs revendications rejoignent celles que portent, au quotidien, les élèves du primaire, leurs familles et les équipes éducatives : des conditions d'apprentissage dignes, des adultes disponibles et des moyens à la hauteur des besoins.

Depuis des années, nous alertons face à l'accumulation de réformes et aux décisions prises sans concertation. Ce que les lycéens et les étudiants dénoncent aujourd'hui, les élèves du primaire le vivent déjà : des classes surchargées, un manque crucial d'AESH pour accompagner les élèves handicapés ou en grande difficulté, des

enseignants et ATSEM non remplacés, une mixité sociale qui reste un leurre, des inégalités entre territoires.

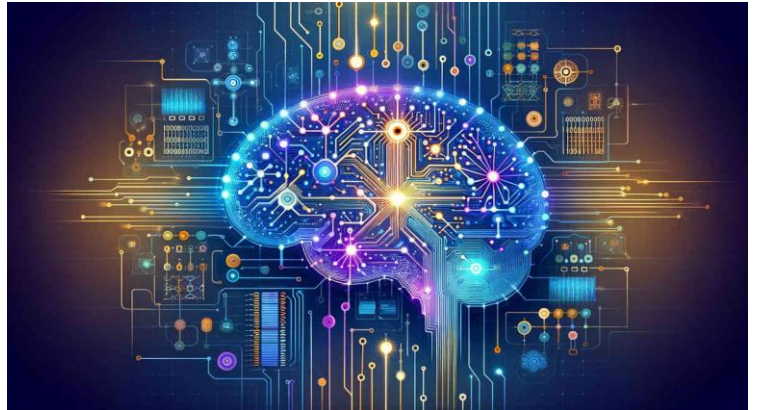
L'État ne doit pas profiter de la baisse démographique pour supprimer des classes et des postes, mais l'utiliser pour réduire les effectifs par classe et faire de l'école primaire une véritable « École de la Réussite ».

Nous condamnons les dégradations et toute forme de violence. La priorité : préserver chacun, apaiser et ouvrir un vrai dialogue avec les jeunes, qui aboutisse à des propositions concrètes et budgétées.

Prendre au sérieux leurs revendications, c'est défendre une École républicaine, juste et attentive à tous les élèves du primaire à l'enseignement supérieur.

Le constat

L'intelligence artificielle entre progressivement dans notre quotidien et l'école n'y échappe pas. En 2024, 37 % des enseignants des pays de l'OCDE déclaraient avoir utilisé une IA générative dans leur travail, contre 14 % en France. En 2025-2026, un enseignant sur deux du primaire déclarait l'avoir testée et un sur cinq l'avait utilisée ponctuellement. Au Royaume-Uni, 22 % des enfants de 8 à 12 ans déclaraient déjà avoir utilisé une IA générative. Les enfants grandissent dans un environnement où les machines produisent des textes, répondent à des questions, expliquent, traduisent, créent des images ou proposent des solutions.



L'école ne peut ni ignorer cette évolution ni s'en contenter : elle doit s'interroger sur ce que l'IA change dans les apprentissages et sur les valeurs qu'elle doit continuer à défendre.

L'IA, un outil au service du projet pédagogique

Pour les enseignants, l'IA peut constituer une aide : préparer une activité, reformuler une consigne, proposer plusieurs niveaux de difficulté, adapter un texte ou produire des supports différenciés. Elle peut également **ouvrir des possibilités pour les élèves à besoins éducatifs particuliers** : aide à la lecture, reformulation, textes simplifiés, synthèse vocale ou supports adaptés.

Les recherches montrent que les effets les plus favorables apparaissent lorsque l'IA est adaptée à l'âge et aux besoins des élèves et inscrite dans une démarche accompagnée par l'enseignant. **Les bénéfices diffèrent selon que l'élève est guidé par l'enseignant ou qu'il utilise seul l'outil.**

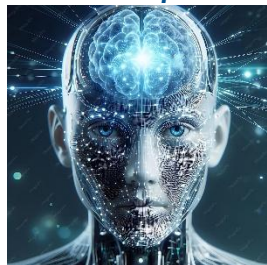
Ce n'est pas la technologie qui fait apprendre : c'est le projet pédagogique qui lui donne du sens.

Les limites et les risques

L'OCDE alerte sur le **risque d'« atrophie »** de certaines compétences humaines et de dépendance accrue à l'IA. Le Parlement européen distingue **quatre risques cognitifs dans l'enseignement obligatoire** : la dépendance à l'outil, l'affaiblissement des compétences fondamentales, l'érosion de la métacognition et de l'autonomie, ainsi que les effets sur l'attention et la consolidation de la mémoire.

Les effets préoccupants ne sont pas toujours visibles dans une note : ils concernent la manière dont l'élève apprend à apprendre. **Le principal risque est celui d'une délégation trop précoce de la pensée.**

(cf : Michel Demurger chercheur docteur en neurosciences cognitives, Directeur de recherche à l'INSERM).

⇒ **La dépendance à l'outil**

Face à une difficulté, l'enfant peut prendre l'habitude de demander immédiatement de l'aide à la machine avant d'avoir mobilisé ses propres connaissances. Or l'autonomie se construit en apprenant à identifier un problème, choisir une stratégie, essayer, se tromper, corriger et persévérer. L'IA peut fournir une réponse juste sans que l'élève ait compris le raisonnement, donnant une illusion de maîtrise sans garantir la mémorisation ni le transfert des connaissances.

Les usages produisent des effets différents : lorsque l'IA sert à construire et enrichir la compréhension, elle soutient les apprentissages ; lorsqu'elle est utilisée pour accepter et répéter une réponse sans l'examiner, les progrès sont plus faibles. La véritable autonomie consiste à savoir quand chercher seul, quand demander de l'aide et comment évaluer une proposition.

⇒ **La fragilisation des compétences fondamentales**

Les recherches ne permettent pas encore d'affirmer que l'IA réduit mécaniquement l'attention ou la créativité, mais elles montrent des résultats variables selon les contextes. Les risques paraissent particulièrement importants à l'école primaire pour la production écrite personnelle, le calcul et l'explication du raisonnement, la coopération orale entre élèves et la persévérance face à une difficulté.



L'enjeu n'est pas d'interdire tout outil, mais de veiller à ce que l'élève reste actif et produise lui-même une partie essentielle du travail.

⇒ **L'érosion de l'esprit critique**

Les IA génératives présentent souvent leurs réponses de manière convaincante : phrases fluides, vocabulaire assuré, ton d'autorité. Elles peuvent pourtant se tromper, inventer une référence ou reproduire un stéréotype. Pour de jeunes enfants, une information fautive mais bien formulée peut être plus difficile à repérer qu'une absurdité manifeste. Ce « **biais d'automatisation** » désigne la tendance à accorder une confiance excessive à une réponse produite par un système, associée à une moindre mobilisation du raisonnement. **L'éducation aux médias et à l'information devient essentielle** : apprendre à croiser les sources, à demander « comment le sais-tu ? », à distinguer un fait d'une opinion. L'IA doit être un support pour exercer le jugement, et non une autorité à laquelle l'enfant se soumettrait.

⇒ **La perte du réflexe de vérification**

Un usage passif de l'IA peut affaiblir les réflexes de vérification : l'élève copie une réponse sans en rechercher l'origine, sans connaître les sources mobilisées et sans pouvoir expliquer le cheminement suivi. L'OCDE souligne l'importance de la fiabilité, de la traçabilité et de l'équité des informations produites par ces outils, ainsi que les risques de biais culturels ou sociaux intégrés aux données d'entraînement.

⇒ **Des biais invisibles**

Une IA ne produit pas des contenus neutres : ses réponses dépendent de données, de choix techniques et de modèles statistiques conçus par des organisations humaines. Elle peut reproduire des stéréotypes liés au genre, à l'origine sociale, au handicap ou à la culture. À l'école, une réponse discriminante peut influencer la manière dont un enfant se perçoit et perçoit les autres.

L'IA ne doit donc jamais être considérée comme une autorité impartiale, mais comme un objet d'analyse et de discussion. **L'OCDE souligne qu'elle peut devenir un support d'apprentissage de la pensée critique** : ne pas

apprendre aux élèves à obtenir rapidement des réponses mais les aider à poser de meilleures questions, à gérer l'incertitude, à confronter des affirmations, à distinguer les faits des opinions.

Les risques sociétaux⇒ **Le renforcement des inégalités**

L'utilisation de l'IA pose également **une question de justice scolaire**. Tous les enfants ne disposent pas des mêmes équipements, du même accès au numérique ni du même accompagnement familial. Une technologie présentée comme une opportunité d'accès aux savoirs peut accentuer des inégalités existantes si son utilisation n'est pas encadrée et accompagnée par l'école.

⇒ **Le manque de contrôle des données personnelles**

Les informations concernant les enfants doivent bénéficier d'une protection particulière. La CNIL recommande d'associer systématiquement le délégué à la protection des données lorsqu'un système d'IA traite des données personnelles d'élèves. Aucune donnée personnelle ne doit être saisie dans un outil non validé. Le cadre ministériel rappelle également que **l'usage de l'IA doit rester proportionné aux besoins** et tenir compte de son coût environnemental.

Conclusion : quelle école voulons-nous ?

La question de l'IA à l'école dépasse celle des outils numériques : elle nous oblige à réfléchir à la finalité même de l'éducation. L'école doit former des enfants capables d'utiliser les outils de leur temps, mais surtout capables de réfléchir, de douter et de juger par eux-mêmes. Dans un monde où les machines répondent de plus en plus vite, l'une des grandes missions de l'école reste d'apprendre aux élèves à penser librement.

Être favorable à l'IA ne signifie pas lui abandonner notre jugement, mais s'en servir comme un outil de travail, de créativité et d'efficacité, tout en conservant la maîtrise des choix, des faits et du sens. Cette approche doit s'appuyer sur une véritable formation des enseignants et sur des règles communes, claires et protectrices.

L'IA peut assister l'enseignant, mais elle ne peut remplacer ni son expertise pédagogique ni la relation humaine qui permet à l'enfant de progresser.

L'école doit préserver ce qui ne peut être délégué à une machine : la relation, l'encouragement, l'attention portée à chaque enfant, la coopération et la confiance.

La technologie doit rester au service de l'éducation, et non l'éducation au service de la technologie.

Pour en savoir plus :

<https://eduscol.education.gouv.fr/6702/les-intelligences-artificielles-et-leurs-usages-en-education>

<https://www.ac-paris.fr/intelligence-artificielle-a-l-ecole-un-rapport-pour-mieux-former-et-encadrer-132926>